



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 77717

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'amélioration de la sécurité des forces de l'ordre. Au lendemain des attentats perpétrés contre *Charlie Hebdo*, le Gouvernement a annoncé plusieurs mesures pour renforcer la sécurité et l'efficacité des forces de l'ordre, dans l'exercice de leurs missions. Afin d'aider les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à financer le renforcement de la protection des policiers municipaux, notamment en gilets pare-balles, le Gouvernement a décidé d'un accroissement de deux millions d'euros des ressources du fonds interministériel de prévention de la délinquance, représentant une aide à l'acquisition de 8 000 gilets. Concernant l'armement, il était annoncé que l'État mettra gracieusement à disposition des collectivités qui souhaitent armer leur police municipale des armes opérationnelles, dans la limite des stocks disponibles. Enfin, pour accompagner la généralisation des expériences d'interopérabilité des réseaux de radiocommunication des forces de sécurité nationale et des polices municipales, l'État subventionnera les communes et EPCI à hauteur de 30 % pour l'acquisition de postes de radio permettant à la fois une meilleure efficacité opérationnelle et une sécurité accrue des policiers municipaux par le déclenchement d'alertes générales en cas d'agression. Or, près de deux mois après l'annonce de ces mesures, plusieurs municipalités sont toujours dans l'attente des aides promises, les préfetures n'ayant encore aucune disposition ou circulaire leur permettant de mettre en œuvre des mesures. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser dans quels délais les collectivités locales pourront effectivement bénéficier de ces fonds.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77717

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2625

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)